



Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 décembre 2011

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny sont convoqués en Assemblée communale **le mardi 13 décembre 2011, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 juillet 2011 (ce PV ne sera pas lu ; il pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur le site internet www.autigny.ch)

2. Budget de fonctionnement 2012
- Rapport de la Commission financière

3. Budget des investissements 2012
- Rapport de la Commission financière
 - a. Réserve pour le remplacement de conduites d'eau potable
 - b. Bouclage du réseau d'adduction d'eau
 - c. Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)

4. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle no 48 du 2 décembre 2011
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous-ménages
Bulletin d'informations communales no 141 de septembre 2011 à décembre 2011

Président

Monsieur Martin Wettstein, syndic

Madame Dominique Haller Sobritz, vice-syndique
Monsieur Daniel Bovet, conseiller communal
Monsieur Philippe Chassot, conseiller communal
Monsieur André Maradan, conseiller communal
Monsieur Olivier Marchon, conseiller communal
Monsieur Yvan Sapin, conseiller communal

Secrétaire

Madame Sabine Barras, secrétaire communale

Scrutateurs

M. Albert Vonlanthen, tables 1 et 2
M. Roland Bovet, tables 3, 4 et table du conseil

Votes Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu en bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.

Excusés MM. Angelo Tortorella, Marcel Roulin et Nicolas Schmoutz

Membres présents 29 citoyens(nes) habilités à voter

M. Martin Wettstein ouvre l'Assemblée communale en souhaitant aux participants, de la part du Conseil communal, la plus cordiale bienvenue.

Il rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 12 du RLCO, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine assemblée communale. Ce PV sera visible sur le site internet de la commune dès sa rédaction.

M. Martin Wettstein présente l'ordre du jour à l'Assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 5 juillet 2011

Comme annoncé dans le journal communal et dans la circulaire tous-ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le PV de l'assemblée communale du 5 juillet 2011 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal ou sur le site internet de la commune. La demande de rapport de M. Jacques Berset concernant le règlement communal et l'imposition sur les chiens sera traitée dans les divers.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 5 juillet 2011 est approuvé par 19 voix.

2. Budget de fonctionnement 2012

M. Martin Wettstein informe l'assemblée que le budget de fonctionnement clôt avec un bénéfice de CHF 902.25. Le chapitre « Administration » présente un total de charges de CHF 337'520.-- pour des produits de CHF 99'540.--. Les postes concernés par l'administration communale sont les charges du Conseil communal, des commissions et de la révision des comptes. L'administration générale présente un total de charges de CHF 273'820.-- pour des produits de CHF 72'540.--. Depuis 2012, nous avons « disséqué » le salaire de l'employé communal, afin de gagner encore en transparence. Le salaire global se trouve dans le compte « Traitement de l'employé communal ». Il est ensuite extourné dans les imputations internes, puis imputé dans chaque dicastère, en fonction du travail effectué. Les frais de réception ont augmenté par rapport à 2011,

puisque en 2012 nous organisons à nouveau le 1^{er} août. Les autres frais concernés par ce compte sont le Noël des aînés, les 90 ans de nos citoyens, la sortie des jeunes, le souper du Conseil communal et divers autres frais. Le chapitre « Ordre public » présente un total de charges de CHF 82'364.-- pour des produits de CHF 36'352.--. Le compte « Participation à la Justice de Paix » présente une très grande augmentation. En effet, nous avons dû mettre sur pieds une structure professionnelle, sur demande de la Justice de Paix. Cette structure est en activité depuis le mois de septembre à Rosé. Toutefois, l'augmentation du coût n'est pas uniquement due à cette nouvelle structure. Il s'est avéré que le tuteur actuel, M. Morel de Lentigny, avait un très grand retard dans la facturation des émoluments. Etant donné que son activité cesse, il s'est mis à jour avec la facturation, et l'ancien coût facturé aux communes par Prez-vers-Noréaz, soit CHF 4.-- par habitant, n'est de loin pas suffisant. Pour cette raison, nous avons mis deux montants au budget. CHF 15.-- pour le fonctionnement de la nouvelle entité, et CHF 15.-- pour le rattrapage. Il est également fort probable qu'un montant supplémentaire devra être prévu en 2013. Le chapitre « Enseignement et formation » affiche un total de charges de CHF 885'689.70 pour des produits de CHF 63'775.--. Dans le poste « Achat de fournitures scolaires », nous avons prévu un montant plus élevé pour la mise à jour des ordinateurs et l'achat de quelques postes supplémentaires. Les cours d'appui d'allemand ne sont plus nécessaires puisque les bénéficiaires de ce cours sont maintenant au CO. Le poste « Culture et Loisirs » présente un total de charges de CHF 113'700.-- pour des produits de CHF 32'600.--. Le poste « Imputation interne amortissement obligatoire » ne présente pas de solde car du point de vue comptable, la halle est amortie. Par contre, par rapport au contrôle de la dette du Service des communes, nous avons encore environ CHF 1'000'000.-- à amortir. Cet amortissement est imputé dans d'autres postes du bilan. Le chapitre « Santé », charge liée par excellence, affiche un total de charges de CHF 210'931.-- pour des produits de CHF 5'000.--. Le chapitre « Affaires sociales » présente un total de charges de CHF 313'688.50 pour des produits de CHF 6'000.--. Les subventions pour le placement des enfants devraient diminuer, par contre, nous avons déjà prévu un montant pour la mise sur pieds du projet d'accueil extrascolaire. Cette nouvelle loi prévoit que les communes doivent organiser un accueil extrascolaire subventionné d'ici le 1^{er} janvier 2013. Cette somme de CHF 4'000.-- est prévue pour la mise en place. L'ouverture de cet accueil se fera en fonction de l'avancement des travaux mais au plus tard le 1^{er} janvier 2013. Cette nouvelle loi est à nouveau une loi promulguée par le canton, avec des incidences financières pour les communes. Le chapitre « Transports et communications » affiche un total de charges de CHF 206'722.--. Le poste « Entretien des routes et éclairages » affiche un total de CHF 40'000.--. En 2012, nous devons, pour des raisons légales, changer les panneaux d'affichages. Nous devons les remplacer par des panneaux réfléchissants comme l'exige le canton. De plus, nous continuons à changer les ampoules afin de procéder à des économies d'énergie. Vous aurez également constaté que certaines artères du village ne sont plus éclairées à partir de 1h00 du matin. Cette nouvelle installation fonctionne à notre entière satisfaction depuis le mois d'octobre et devrait nous permettre de réaliser des économies d'électricité. Le chapitre « Protection – Aménagement de l'environnement » présente un total de charges de CHF 232'092.95 pour des produits de CHF 204'430.--. Le chapitre de l'eau potable prévoit un prélèvement sur la réserve d'eau de CHF 11'880.--. La protection des eaux qui doit être couverte à au moins 70% par les taxes, présente une couverture de 85,2%. Notre participation à la STEP est stable malgré les investissements consentis à la station d'épuration de l'AEGN. Le poste « Ordures ménagères », également obligatoirement couvert à hauteur de 70%, présente une couverture des charges de 96,7%. Le chapitre « Finances et Impôts » affiche un total de charges de CHF 316'542.-- pour des produits de CHF 2'270'882.40. Les impôts des personnes physiques et morales ont été calculés sur la base des chiffres transmis par le service cantonal des

contributions. Les impôts irréguliers ont été calculés sur la base des moyennes des années passées. Le montant dont nous bénéficions pour la péréquation financière reste quasi inchangé. Les intérêts des dettes sont en recul car nous profitons de la situation des taux d'intérêts sur le marché. En guise de conclusion, le budget de fonctionnement clôt avec un bénéfice de CHF 902.25.

Questions :

M. Jacques Berset demande à quoi correspond la réduction du traitement du personnel utilitaire.

M. Martin Wettstein explique que cette différence est due à la nouvelle façon de comptabiliser le salaire de l'employé communal.

M. Jacques Berset relève que le poste entretien des routes et de l'éclairage se monte à CHF 40'000.--. S'agit-il également de la mise en œuvre de la signalisation, soit de la modification des installations défectueuses ?

M. Daniel Bovet explique que le Canton exige que les panneaux indicateurs doivent être réfléchissants. Il faut donc changer tous les panneaux posés avant 2008.

M. Jacques Berset se demande s'il n'y a pas un doublon avec le plan des investissements 2012 qui présente un montant de CHF 50'000.--. N'est-ce pas ce montant qui est passé en fonctionnement ? Est-ce le même objet ou encore CHF 50'000.-- supplémentaires.

M. Martin Wettstein ne peut pas répondre à cette question ; il doit faire des recherches et lui rendra réponse par courriel.

Avant de passer au rapport de la Commission financière, **M. Martin Wettstein** présente la nouvelle évolution de la planification financière 2012 – 2017, en tenant compte des nouveaux chiffres. La situation s'est améliorée car le budget 2012 est bénéficiaire. L'amélioration des chiffres, soit la réduction du déficit prévu à la planification financière, est la suivante : CHF 61'600.-- pour 2013 pour obtenir un déficit de CHF 72'311.--, CHF 67'800.-- pour 2014 pour obtenir un déficit de CHF 104'620.29, CHF 49'600.-- pour 2015 pour obtenir un déficit de CHF 134'916.89 et CHF 40'100.-- pour 2016 pour obtenir un déficit de CHF 140'868.76.

M. Martin Wettstein cède la parole à **Mme Laurence Charrier**, Présidente de la Commission financière.

Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 22 novembre 2011, la Commission financière a procédé au contrôle du budget de fonctionnement pour l'année 2012. Le Syndic et deux Conseillers étaient présents afin de fournir toutes les explications nécessaires concernant le budget 2012. Les charges se montent à CHF 2'717'877.15 et les produits s'élèvent à CHF 2'718'779.40. Ceci laisse ainsi apparaître un résultat de CHF 902.25. Tous les postes ont été contrôlés. Plusieurs d'entre eux ont nécessité des explications qui ont été fournies par les Conseillers communaux présents, et ce à l'entière satisfaction de la Commission financière. Cette dernière donne donc un préavis favorable au budget de fonctionnement de l'année 2012 et recommande à l'Assemblée d'approuver ce budget tel qu'il lui a été présenté par le Conseil communal.

Vote du budget de fonctionnement 2012

oui : 29 voix

non : 0 voix

abstention : 0 voix

Le budget de fonctionnement 2012 est accepté.

3. Budget des investissements 2012

Le montant total net à voter se monte à CHF 133'440.--.

a. Remplacement de conduites d'eau potable

Le Conseil communal propose de mettre, comme l'année dernière, un montant de CHF 20'000.-- au budget des investissements afin de pouvoir faire face à des réparations, respectivement des déplacements de conduites sans avoir à faire voter un budget déjà dépensé, comme ce fut le cas il y a trois ans. M. Martin Wettstein rappelle que le règlement communal oblige la commune de déplacer à sa charge les conduites si elles dérangent ou empêchent une construction. Ce montant ne sera pas reporté s'il n'est pas utilisé. La couverture se fait par les fonds disponibles, l'amortissement est de 4 % et il n'y a pas de nouvelles charges induites.

L'assemblée n'a pas de question.

b. Bouclage du réseau d'adduction d'eau

M. Martin Wettstein cède la parole à **M. Philippe Chassot**, Conseiller communal responsable du dicastère de l'eau potable.

Le Conseil communal propose de profiter du chantier occasionné par la construction des deux immeubles locatifs au centre village pour procéder à un bouclage du réseau d'adduction d'eau. Pour gérer au mieux le réseau d'eau et importuner un minimum de ménages en cas de coupure forcée ou de fuite d'eau, il est nécessaire de pouvoir sectoriser le réseau. Un plan du réseau d'eau tel qu'il est actuellement et un plan avec les travaux sont présentés à l'Assemblée. Au nord de la parcelle du chantier des locatifs va s'implanter une place de parc pour six appartements et le Conseil communal pense qu'il serait opportun de procéder à ce bouclage aujourd'hui car passer avec une conduite sous une place goudronnée est plus délicate et onéreuse. La conduite existante étant en éternit, le remblai sur cette conduite nous amène un risque accru de rupture surtout qu'une conduite en éternit est moins solide qu'une conduite en fonte. L'accès à la conduite en cas de rupture est compliqué car elle se trouve sous les terrasses des villas jumelées de la route de Saint-Garin. Actuellement en cas de problème, il faut couper l'eau à 24 ménages. M. Chassot précise également qu'actuellement au niveau de la défense incendie, il faut procéder à des raccords éloignés. En réalisant ce bouclage, nous améliorons une éventuelle intervention des pompiers.

Questions :

M. Albert Vonlanthen demande quel est le pourcentage des conduites en éternit.

M. Philippe Chassot explique qu'il n'existe pas de relevé exact. Désormais, M. François Jeanneret met à jour le cadastre selon les nouveaux raccordements et/ou changements de conduites.

M. Martin Wettstein présente le financement. Le coût global est devisé à CHF 53'940.--, moins la subvention ECAB de CHF 7'500.-- et la participation des propriétaires de CHF 3'000.--, soit un montant net de CHF 43'440.-- couvert par l'emprunt. L'amortissement est de 4 % et il n'y a pas de nouvelles charges induites.

M. Gérald Dafflon demande sur quelle base est-ce que le montant de CHF 3'000.-- a été fixé. Est-ce d'après le règlement communal ?

M. Philippe Chassot explique que d'après le règlement communal, la commune doit fournir de l'eau. Par conséquent, nous n'aurions pas à demander une participation. C'est un jugement qui a été porté en fonction de la situation locale.

M. Yvan Sapin précise que le propriétaire doit se raccorder sur la conduite de la commune et qu'il devrait payer quelque chose.

M. Gérald Dafflon affirme que de tels travaux coûtent plus de CHF 3'000.-- avec la traversée de la route. Il trouve que cela n'est pas normal pour les autres propriétaires qui doivent se raccorder.

M. Yvan Sapin relève que la commune profite de ces travaux pour faire un bouclage et propose d'en faire profiter d'autres propriétaires.

c. Révision général du plan d'aménagement local (PAL)

M. Martin Wettstein cède à nouveau la parole à **M. Philippe Chassot**, Conseiller communal responsable du dicastère de l'aménagement du territoire.

Selon la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, les communes disposent d'un délai de 5 ans pour adapter leur PAL à celle-ci. Notre PAL datant de 2001, une révision générale s'impose d'ici au 1^{er} janvier 2015. Il s'agit d'un projet sensible et d'importance. Le PAL est un outil de conduite au quotidien pour le Conseil communal. Une fois établi, il est d'une aide indispensable dans la conduite de l'aménagement du territoire communal pour les dix années suivantes. Cette révision se fait en plusieurs étapes. Trois ans sont nécessaires pour mener à bien le dossier. Il s'agit d'un investissement qui nous est dicté par la Loi. La commune a procédé à un appel d'offres. Le PAL est révisé dans le cadre de la Commission d'aménagement du territoire en collaboration avec un bureau d'urbanisme. Cette commission et le bureau font une proposition au Conseil qui débouche ensuite sur une mise à l'enquête publique. Dans le cadre de ce projet, il est prévu par des moyens de sondage, d'intéresser des propriétaires, d'entendre leurs vœux et de les informer ainsi que les citoyens. Si l'on veut respecter les délais, il faut voter maintenant cet investissement de CHF 70'000.--. La couverture se fait par l'emprunt, l'amortissement est de 15 % et il n'y a pas de nouvelles charges induites.

Questions :

Mme Martine Aeschlimann est surprise par le prix et demande à quoi est-ce qu'il correspond.

M. Philippe Chassot explique qu'il s'agit de prestations de services du bureau d'urbanisme. Cela correspond essentiellement à des frais d'honoraires.

M. Jacques Berset relève que la presse parle d'un nouveau mouvement de fusions de communes et que le préfet aurait établi un plan de fusions.

M. Martin Wettstein précise que le préfet n'a pas présenté de plan de fusions lors de l'assemblée à laquelle toutes les communes du district de la Sarine étaient convoquées. L'article lu par M. Berset dans la presse concerne le résultat d'un sondage réalisé auprès des communes.

M. Jacques Berset souligne toutefois que nous sommes partis dans un nouveau train de mesures. Il y a de nouveaux crédits d'aide aux fusions. La nouvelle loi sur la péréquation financière est faite dans l'optique d'une diminution drastique du nombre de communes. De plus, on entend aujourd'hui un nouveau vent en matière d'urbanisme qui dit qu'il ne faut plus travailler seul. Il ne faut plus faire de plan d'aménagement dans les communes comme à l'époque. Il faut prendre en compte les structures communales, les aménagements autoroutiers, les transports publics comme les gares, les centres commerciaux, scolaires et sportifs. Autigny est proche de tout, tout en étant éloigné. Les urbanismes semblent dire qu'il faut peut-être définir où est-ce que l'on va développer quoi avant de dépenser beaucoup d'argent. Ne faut-il pas attendre et faire une séance à la population avec peut-être un bureau d'urbanisme ? Il pense qu'il y a trop d'inconnus pour effectuer ce travail qui ne servira peut-être pas.

M. Philippe Chassot répond que le Conseil propose la révision du plan d'aménagement local et non du plan de développement. Nous avons besoin de ce crédit pour commencer les travaux. Il ne faut pas confondre plan d'aménagement du territoire (PAL) et plan de développement local. Le PAL datant de 2001, nous travaillons avec un document qui n'est pas à jour. Il faudra de toute manière l'actualiser et cela coûtera aussi, peut-être pas CHF 70'000.-- mais quelques dizaines de milliers de francs.

M. Martin Wettstein relève que concernant l'information, une commission d'aménagement travaille sur ce projet. Le Conseil communal est un exécutif élu pour réaliser un travail. Les citoyens sont informés des projets en cours dans le bulletin communal et l'assemblée communale prend certaines décisions. Il n'est pas possible de faire une assemblée communale tous les mardis soir. Cet investissement de CHF 70'000.-- est une nécessité. C'est une volonté du canton, une loi. Il rappelle qu'il n'existe actuellement pas de plan de fusions. Dans la Liberté, c'est le résultat du sondage fait auprès des communes de la Sarine.

M. Martin Wettstein cède la parole à **Mme Laurence Charrier**, Présidente de la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 22 novembre 2011, la Commission financière a procédé au contrôle du budget des investissements pour l'année 2012. Le Syndic et deux Conseillers communaux étaient présents afin de fournir

toutes les explications nécessaires concernant les investissements proposés. Cette année, le total des investissements soumis au vote du budget 2012 s'élève à CHF 143'940.-- pour trois objets à voter. Le premier objet d'un montant de CHF 20'000.- pour le remplacement ou le déplacement de conduite d'eau potable. Ce montant, comme lors du budget d'investissement 2011, n'est utilisable qu'en cas de problèmes sur le réseau et ne se reporte pas sur les exercices suivants. Le deuxième objet d'un montant total de CHF 53'940.-- (moins CHF 7'500.-- de subvention ECAB et moins CHF 3'000.-- de participation de tiers) concerne le bouclage du réseau d'eau. La participation de tiers et la réalisation des travaux dans le cadre de la construction d'immeubles offrent une opportunité unique d'améliorer le réseau d'eau. Cet investissement, qui ne revêt pas de caractère d'urgence et dont l'utilité peut être discutée a été approuvé par la Commission après de longues discussions. Le troisième objet d'un montant de CHF 70'000.-- concerne la révision du plan global de l'aménagement. Pour les investissements prévus en 2012, la Commission financière a décidé de soutenir les engagements proposés par le Conseil communal. Elle recommande à l'assemblée d'approuver les trois investissements proposés, représentant un total de CHF 143'940.--.

Questions :

M. Jacques Berset relève que des investissements pour la halle polyvalente, pour le local du feu et la butte de tir sont prévus au plan financier.

M. Martin Wettstein explique que les investissements relatifs à la halle polyvalente ont été reportés, que l'investissement relatif au local du feu sera probablement présenté à l'assemblée des comptes 2011 au printemps 2012 et que l'assainissement de la butte de tir est reporté puisque la zone ne se trouve plus dans la zone de captage. Les subventions peuvent être touchées jusqu'en 2020 et il faudra de toute façon revoter cet investissement.

Vote de l'investissement relatif au remplacement de conduites d'eau potable

oui : 29 voix non : 0 voix abstention : 0 voix

L'investissement relatif au remplacement de conduites d'eau potable est accepté.

Vote de l'investissement relatif au bouclage du réseau d'eau communal

oui : 24 voix non : 0 voix abstention : 5 voix

L'investissement relatif au bouclage du réseau d'eau communal est accepté.

Vote de l'investissement relatif à la révision du plan d'aménagement local

oui : 27 voix non : 1 voix abstention : 1 voix

L'investissement relatif à la révision du plan d'aménagement local est accepté.

4. Divers

M. Martin Wettstein cède la parole à M. Philippe Chassot afin de présenter un bref rapport sur l'imposition des chiens et le règlement y relatif demandé par M. Jacques Berset lors de l'Assemblée communale du 5 juillet 2011.

M. Philippe Chassot explique que les recettes en 2010 pour ce nouvel impôt se montent à CHF 2'160.--. L'idée était d'utiliser cet argent pour équiper la commune de distributeurs de sachets à crottes et de poubelles. Cet équipement a déjà été installé dans le village. Il est également envisagé de profiter des chemins AF pour prévoir un circuit de promenade autour du village. Des bancs, un distributeur et une poubelle seront installés à certains endroits stratégiques.

M. Jacques Berset remercie M. Chassot pour ce rapport.

L'assemblée n'ayant plus de question, un film présentant la commune est visionné. **M. Martin Wettstein** précise que le Conseil a eu l'occasion de réaliser ce film gratuitement et qu'il se trouve sur le site internet de la commune.

M. Martin Wettstein remercie ses collègues du Conseil communal pour leur engagement depuis le début de cette législature, pour le travail constructif, la collégialité qui règne durant les séances et la très bonne entente. Il remercie également le personnel administratif, Mmes Chantal Gobet et Sabine Barras, l'employé communal, M. Daniel Chablais, et toutes les personnes qui oeuvrent pour la commune, soit au niveau de la conciergerie, la déchetterie et toutes autres tâches. Il remercie également les citoyens pour leur confiance et leur souhaite de très belles fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour 2012.

L'Assemblée communale est close à 21h05.

La secrétaire :



Sabine Barras



Le syndic :



Martin Wettstein